



## Ma femme de ménage prend sa retraite

-----  
Par Malaguena

Bonjour à tous,

Le 1er mai ma femme de ménage m'avise oralement qu'elle démissionne pour prendre sa retraite le 1er juin. Elle est analphabète et ne sait pas écrire évidemment. Je considère que le mois de mai est son mois de préavis. Elle n'a pas de prime d'ancienneté puisqu'elle est à mon service depuis le 01/11/2022 (d'après ce que je lis sur le Cesu ?)

En fait, quelle somme lui dois-je pour "solde de tout compte" à la fin du mois de mai ? Elle a fait ses 12 heures. C'est parce que les explications du Cesu ne sont pas très claires dans mon esprit, que je fais appel à votre savoir. Merci infiniment.

Cordialement,

Malaguena

-----  
Par kang74

Bonjour

Votre employé peut bénéficier d'une indemnité selon son ancienneté dans la branche : ce serait dommage de ne pas en profiter .

Vous n'avez rien à faire à part l'informer qu'elle puisse se renseigner à l'ircem si elle peut y avoir droit .

[url=https://www.ircem.com/prevoyance/indemnité-conventionnelle-de-depart-volontaire-a-la-retraite/]https://www.ircem.com/prevoyance/indemnité-conventionnelle-de-depart-volontaire-a-la-retraite/[/url]

Pour le reste , il faut voir avec elle vu que vous n'avez pas d'écrit .

Pour le solde de tout compte selon la façon dont elle est payée, il y aura potentiellement le droit à une indemnité de congés payés .

[url=https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/gerer-la-relation-de-travail/la-fin-du-contrat-de-travail-et/quelles-sont-les-conditions-et-l.html]https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/gerer-la-relation-de-travail/la-fin-du-contrat-de-travail-et/quelles-sont-les-conditions-et-l.html[/url]

-----  
Par Malaguena

@kang74

Je vous remercie pour ces informations.

Bien cordialement,

Malaguena